

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **treizième jour de mai 2013**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Pierre St-Onge et le directeur général, Mario Juaire, sont également présents.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

13-05-137

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 8 avril 2013 et du 22 avril 2013.

ADOPTÉE

13-05-138

Appui à la Ville de Saguenay

ATTENDU QUE la Ville de Saguenay a dressé le constat que les routes de rang sur son territoire nécessitaient des travaux d'entretien et de réfection de l'ordre de 60 millions de dollars, en raison de leur état, et que de tels investissements dans le secteur rural de la Ville ne laisseraient plus aucun montant disponible pour l'entretien et la réfection des voies de circulation du secteur urbanisé de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville avec son secteur rural et son secteur urbanisé se trouve proportionnellement dans la même situation que la Ville de Saguenay;

ATTENDU QUE dans le passé, le gouvernement versait une aide financière plus importante aux municipalités pour l'entretien du réseau routier local, mais ce programme a subi une baisse considérable des sommes allouées annuellement passant de 159 218 \$ en 2008-2009 à 45 254 \$ en 2012-2013 pour la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE ce Programme d'aide financière devrait être bonifié financièrement par le gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'appuyer la Ville de Saguenay dans sa démarche en vue d'obtenir une aide du gouvernement du Québec pour des travaux d'entretien et de réfection des routes de rang et demander au gouvernement du Québec la mise en place d'un nouveau programme de subvention particulier pour aider les municipalités du Qué-

bec, dont la Ville de Princeville, aux prises avec ce genre de problématique ou la bonification financière du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

13-05-139

Déclaration de la Ville pour exonération du paiement de la prime d'assurance responsabilité professionnelle du greffier auprès du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a à son service exclusif un avocat, soit Me Pierre St-Onge;

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de déclarer aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (chapitre B-1, r. 20) que la Ville de Princeville se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Pierre St-Onge dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE

13-05-140

Ratification des chèques, des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 09-04-2013 au 21-04-2013
- nos M1163 à M1165 & 32573 à 32584 50 662,41 \$

- En date du 23-04-2013 au 12-05-2013
- nos M1166 à M1168 & 32589 à 32609 72 308,69 \$

- dépôts salaires des périodes 201315 à 201318

ADOPTÉE

13-05-141

Approbation des comptes

Sur une proposition de le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 13 mai 2013
- nos 32610 à 32765 596 737,55 \$
- no 32623 annulé
- no 32766 700,00 \$

ADOPTÉE

Dépôt des états comparatifs semestriels - La trésorière dépose les deux états comparatifs requis par l'article 135.4 de la Loi sur les cités et villes.

Dépôt d'états financiers d'organismes - Le greffier dépose les états financiers de l'organisme subventionné par la Ville : Hockey mineur.

13-05-142

Location du compteur postal – 5 ans

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'entériner et ratifier la conclusion d'un contrat de location d'un compteur postal avec Neopost le 2 mai 2013 par le directeur général, pour et au nom de la Ville de Princeville, à un coût annuel de 225 \$ pour le service et de 479,40 \$ pour la location, taxes en sus, pour 5 ans, conformément aux autres termes du contrat présenté au conseil municipal.

ADOPTÉE

13-05-143

Autorisation de paiement – Caractérisation des eaux usées d'usines

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement, pour et au nom de la Ville de Princeville de 11 020,00 \$ (avant taxes), à AVIZO Experts-Conseils dans le dossier, caractérisation (chantier et rapport) des usines Fromagerie Madame Chèvres, Teinture Princeville et Tricots Duval & Raymond.

ADOPTÉE

13-05-144

Autorisation de paiement – Peinture de bancs de parc

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement, pour et au nom de la Ville de Princeville, de 2 461,34 \$ (avant taxes) à SIXPRO inc.

ADOPTÉE

13-05-145

Modification de la résolution #12-12-384

ATTENDU QUE le Festival du Cheval entend réaliser un projet de manège permanent pour la présentation de leurs activités, et pour ce faire, doit contracter un emprunt;

ATTENDU QUE ce conseil consent à appuyer leur démarche compte tenu de l'importance de l'événement pour l'économie locale;

ATTENDU le pouvoir habilitant donné par l'article 28, alinéa 3, de la Loi sur les citées et villes;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville se rende caution d'un prêt de 45 000 \$ à être contracté par le Festival du Cheval auprès de la Caisse Desjardins de l'Érable;

QUE le Festival fournisse à la Ville une planification détaillée du projet et un compte-rendu des dépenses en cours et après sa réalisation;

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la Caisse Desjardins de l'Érable.

De préciser que la présente résolution modifie la résolution numéro 12-12-384.

ADOPTÉE

13-05-146

Congrès de la COMAQ – 2013 – Pierre St-Onge, greffier

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil autorise Pierre St-Onge, greffier, à participer au congrès annuel de la Cor-

poration des Officiers municipaux agréés du Québec qui aura lieu à Québec du 22 au 24 mai 2013;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

13-05-147

Engagement de deux étudiants au service des Travaux publics

ATTENDU QUE le service de voirie engage durant la saison estivale des étudiants pour accomplir le travail de voirie nécessaire au bon fonctionnement de la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'engagement Pierre Christopher Béliveau et Alexandre Savoie, étudiants, pour effectuer des travaux d'entretien de pelouse et de voirie;

Que la période d'embauche soit du 27 mai au 16 août 2013 au taux horaire de 10,40 \$ l'heure.

ADOPTÉE

13-05-148

Horaire estival des bureaux

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'horaire de travail suivant :

Secteur administratif : (du 26 mai 2013 au 7 septembre 2013)

Hôtel de Ville :

Lundi au Jeudi :	8 h00 à 12h00 13h30 à 16h30
Vendredi :	8 h00 à 12h30

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente à ce sujet avec le syndicat.

ADOPTÉE

Demande de congé à traitement différé – à l'étude.

13-05-149

Électricité pour kiosque postal

ATTENDU QUE ce conseil désire respecter l'entente de services établie pour la fourniture d'électricité des kiosques postaux situés au Domaine Paquet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'entériner l'entente de fourniture d'électricité pour l'éclairage des kiosques postaux situés au Domaine Paquet au montant de 192,50 \$ selon la facture présentée par Madame Maryse Leblanc pour la période d'avril à octobre 2013. Le paiement de cette facture sera effectué à titre de paiement final.

ADOPTÉE

13-05-150

Demande de feux de circulation sur la route 116 près du Faubourg du Golf

ATTENDU QUE le ministère des Transports aux environs de mai 2010 manifestait une ouverture pour l'installation de feux de circulation à l'intersection du boule-

vard Baril et de la rue Boulet si le trafic était dérivé vers cette rue par la fermeture de l'intersection Baril/Carignan Ouest;

ATTENDU QUE suivant la résolution numéro 2010-05-141 adoptée le 10 mai 2010, le conseil municipal avisait le ministère des Transports, pour obtenir ces feux de circulation, que la Ville de Princeville :

- entendait fermer à la circulation l'intersection du boulevard Carignan donnant sur le boulevard Baril;
- entendait également fermer toute sortie du boulevard Carignan Est sur le boulevard Baril mais y aménager une entrée à sens unique entre le boulevard Baril et la rue Paré.

ATTENDU QUE l'année suivante, par la résolution numéro 11-06-177 adoptée le 13 juin 2011, le conseil municipal réitérait sa demande produite au ministère des Transports du Québec, afin de procéder à l'installation de feux de circulation dans le secteur du Faubourg du golf Lafontaine à l'intersection de la route 116 et de la rue Boulet et du Faubourg du golf Lafontaine de Princeville;

ATTENDU QUE ces nouveaux feux de circulation permettront une meilleure circulation dans ce secteur et surtout une plus grande sécurité pour les usagers empruntant ces différents axes routiers;

ATTENDU QU'en vertu d'une lettre du ministère daté du 12 août 2011, assortie de certaines questions adressées à la Ville, le ministère donnait son accord pour l'installation de tels feux de circulation, lequel devait possiblement être réalisé en 2012 en fonction des disponibilités budgétaires;

ATTENDU QUE le flot de circulation dans ce secteur n'a cessé d'augmenter depuis 2010 et que la sécurité des usagers de la route nécessite l'installation de ces feux de circulation dans les plus brefs délais avant qu'un accident majeur ne s'y produise;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de demander au ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation de feux de circulation dans le secteur du Faubourg du golf Lafontaine à l'intersection de la route 116 et de la rue Boulet et du Faubourg du golf Lafontaine de Princeville à **l'été 2013** et d'affecter les ressources financières nécessaires pour y parvenir, étant par ailleurs prévu que la Ville de Princeville prendra à sa charge certains des travaux visés par l'ensemble de ce projet selon ce qui a déjà été entendu avec le ministère.

ADOPTÉE

13-05-151

Subvention 2013 À ORASSE

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le versement d'un montant de 5 000 \$ à l'organisme ORASSE de Princeville pour l'année 2013, conditionnel au dépôt de leurs états financiers.

ADOPTÉE

13-05-152

Second projet de règlement PRU2-1301 – Projet de boulangerie

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 8 avril 2013;

ATTENDU QU'un premier le projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 8 avril 2013;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le premier projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 13 mai 2013;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour but de permettre dans la zone C-68 en bordure du boulevard Baril Ouest, une industrie sans contrainte majeure de classe A code 2072 édition 2003 (Industrie du pain et des autres produits de boulangerie-pâtisserie);

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adopter le « Second projet de règlement PRU2-1301 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville ».

ADOPTÉE

Dérogation mineure de Jocelyn Sévigny – dossier à l'étude, reporté au mois de juin.

13-05-153

Vente d'un terrain résidentiel – 140 rue Lecours

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Daniel Beaudoin ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-230-1 (4 839 116) (140 rue Lecours) pour le prix de 16 150,24 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

Demande de permis d'alcool – Bar Broue 30-30 – dossier reporté à l'étude.

13-05-154

Subvention au Centre aquatique régional de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder la deuxième tranche de la subvention pour l'année 2013 au Centre aquatique régional de l'Érable;

D'autoriser la trésorière à effectuer le deuxième versement de cette subvention au montant de 36 550 \$.

ADOPTÉE

13-05-155

Commandite 2012-2013 au Club de hockey Le Titan

ATTENDU l'entente intervenue avec le Club de hockey junior AAA Le Titan de Princeville notamment pour assurer la visibilité de la Ville de Princeville;

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de verser un montant de 28 000 \$ pour la saison 2012-2013 prévue à l'entente.

ADOPTÉE

13-05-156

Demande du Manoir du Lac William

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de louer la scène mobile appartenant à la Ville de Princeville au Manoir du lac William, comprenant l'installation et la désinstallation ainsi que le transport pour la journée du 21 juin 2013, à un coût de 2 500 \$, plus taxes.

De préciser que le Manoir du lac William sera responsable des bris occasionnés à cet équipement.

D'autoriser le directeur général à signer une entente avec le Manoir du lac William pour la Ville de Princeville, le contrat de location de cet équipement.

ADOPTÉE

13-05-157

Entente loisirs avec la Ville de Victoriaville

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de conclure une entente avec la Ville de Victoriaville pour la participation des citoyens de la Ville de Princeville aux activités du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Victoriaville, pour une cotisation établie à 6 224,83 \$ pour l'année 2013, rétroactive au 1er janvier 2013, automatiquement prolongé pour 5 ans avec une indexation annuelle de 2,5 %, le tout conformément aux modalités de l'entente à intervenir.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville cette entente.

ADOPTÉE

13-05-158

Résolution reconnaissant l'autonomie de la Bibliothèque Madeleine-Bélanger

ATTENDU QUE la Ville de Princeville n'est plus admissible aux subventions découlant du programme pour soutenir les bibliothèques des municipalités de 5 000 habitants et moins;

ATTENDU QUE depuis 3 ans, le ministère de la Culture et des Communications a mis en place un programme pour soutenir les bibliothèques des municipalités de 5 000 habitants et plus à titre de bibliothèques publiques autonomes;

ATTENDU QUE la population de Princeville est maintenant de 5 722 personnes;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de reconnaître que la bibliothèque Madeleine-Bélanger est désormais considérée comme une bibliothèque publique autonome.

ADOPTÉE

13-05-159

Règlement no 2013-235 modifiant le règlement no 2011-193 – Tarification Loisirs

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 8 avril 2013;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du Conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Rock Paquin, il est unanimement d'adopter le « Règlement no 2013-235 modifiant le règlement no 2011-193 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations ».

ADOPTÉE

13-05-160

Utilisation des terrains, bâtisses et rues par le Festival du cheval – Édition 2013

ATTENDU QUE l'organisme du Festival du Cheval de Princeville désire obtenir la collaboration de la Ville de Princeville pour la tenue du Festival du Cheval qui aura lieu la fin de semaine du 6 au 9 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil autorise le Festival du Cheval à utiliser gratuitement une partie du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière ainsi que les terrains adjacents, tels que les terrains de stationnement, le terrain adjacent à la Salle de Quilles, la rue Baillargeon entre les rues Leclerc et Demers pour la tenue de leurs activités;

QUE l'organisme doit disposer d'assurance en responsabilité civile et locative nécessaire à la couverture des immeubles prêtés;

QUE le conseil autorise également, la fermeture temporaire de certaines rues de la Ville de Princeville pour permettre le déroulement de la parade du Festival qui aura lieu le samedi 8 juin 2013;

QUE le conseil appuie l'organisme du Festival du Cheval pour présenter une demande de fermeture d'une partie de la rue Demers Est auprès du Ministère des Transports et s'engage à avertir les compagnies de transport des dates et des détours occasionnés par la tenue du Festival.

ADOPTÉE

12-05-161

Prise en charge de certaines activités dans l'aréna dans le cadre du Festival du Cheval

ATTENDU QUE ce conseil considère opportun le fait de prendre en charge certaines activités pendant le Festival du Cheval à l'intérieur du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de prendre en charge les activités suivantes pendant le Festival du Cheval :

- Cours de danse avec Line Provencher
(vendredi 7 juin 2013 à 20 h et samedi 8 juin 2013 à 13 h et 20 h)
- Méchoui (samedi 8 juin 2013 à 17h)

QUE la trésorière soit autorisée à payer la facture de Line Provencher au montant de 800 \$ (sans taxe) pour ses services de cours de danse;

QUE le Festival du Cheval soit mandaté pour l'organisation du méchoui, qu'une contribution de 500 \$ leur soit attribuée en échange de leurs services (vente de billets, engagement du traiteur et surveillance des lieux) et qu'en échange, un montant de 3 \$ par repas soit remis à la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

12-05-162

Subvention 2013 au Festival du Cheval

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Festival du Cheval de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil autorise le versement de l'aide financière 2013, au montant de 12 200 \$, plus la fourniture de l'électricité gratuitement par la Ville de Princeville au Festival du Cheval.

ADOPTÉE

13-05-163

Convention de service avec le réseau Biblio

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adhérer au Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie et, à cette fin, d'approuver la convention de service (bibliothèque membre associée avec dépôt de collections), à intervenir entre la Ville de Princeville et le Centre de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., dont la durée sera pour le reste de l'année 2013, et qui se renouvelera automatiquement le premier janvier de chaque année, à défaut par l'une ou l'autre des parties de donner à l'autre un avis d'y mettre fin au moins soixante (60) jours avant l'expiration de cette année civile, tel que le tout a été présenté au conseil municipal.

Que le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville ladite convention.

ADOPTÉE

13-05-164

Tournoi de golf annuel de Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville participe au tournoi de golf de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable avec l'achat d'un foursome au coût de 460,00 \$.

ADOPTÉE

13-05-165

Harmonies Prince-Daveluy

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser la participation d'une équipe de 4 personnes au coût de 55 \$/personne pour participer au Tournoi de golf organisé au profit de l'Harmonie Prince-Daveluy le 1^{er} juin 2013 au Club de golf des Bois-Francis ainsi que la location de deux voitures de golf au coût de 25,00 \$ chacune.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

13-05-166

Levée de la séance

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit close. Il est 20 h 18.

ADOPTÉE

Pierre St-Onge, greffier

Gilles Fortier, maire